



Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg
Chancellerie épiscopale

Clercs de passage dans notre diocèse : exemples

Comment réagir, que peuvent-ils faire ?

QUI EST DE PASSAGE ?	RÔLE DU CURÉ / RESPONSABLE DU LIEU DE PASSAGE	RÔLE DU CURÉ / RESPONSABLE DU LIEU DE PASSAGE	MODALITÉ DE LA CÉLÉBRATION
Clerc - ni engagé par - ni issu de notre diocèse	Remplir le formulaire : diocese-lgf.ch/clercs-de-passage-dans-notre-diocese	Contrôler le celebret	Ce clerc peut-il célébrer seul des offices publics ?
de passage : amis qui passent chez un confrère, qui y viennent en vacances, visitent de la famille, etc.	oui	oui	non
inscrit dans la liste des prêtres pouvant effectuer des remplacements ¹	non	non ⁴	oui
venant célébrer un baptême ²	non ³	oui	oui ²
venant célébrer une confirmation ²	non ³	oui	oui ²
venant célébrer un mariage ²	non ³	oui	oui ²
venant célébrer des funérailles ²	oui	oui	oui ²
venant célébrer dans le cadre d'un pèlerinage avec un groupe	oui	oui	oui ²

Fribourg, juillet 2026

¹ La [liste](#) se trouve sous la rubrique sur le site internet du diocèse sous :
« Espace paroisses », « Liste des prêtres pouvant effectuer des remplacements ».
² Uniquement pour la célébration en question
³ Déjà inscrit dans les registres
⁴ La demande lui a déjà été faite par l'évêché.